

VILLE DE NOUMEA

POLE RESSOURCES

N° 2022/59

Direction de l'Administration,
du Juridique et des Moyens

Service des Moyens Généraux

FH/Interne : 3622

D. 2022/59/1 F2

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) à bons de commande pour l'achat de fournitures administratives et scolaires pour les années 2022 à 2025

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de la mise en place d'une centrale d'achat et dans le but d'optimiser les dépenses publiques, la Ville prévoit de regrouper dans une seule consultation l'achat des fournitures administratives à destination des services de la ville de Nouméa et l'achat des différents matériels de papeterie nécessaires aux écoles publiques primaires et maternelles de Nouméa.

Ces fournitures administratives et scolaires feront l'objet d'un ou plusieurs marchés à bons de commande, conclus pour une durée initiale courant jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible deux fois pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Elles sont réparties en cinq lots, tels que décrits ci-après :

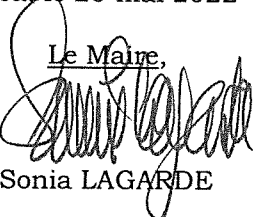
- Lot n°1 : Fournitures de bureau (administratif) ;
- Lot n°2 : Papiers multiusage double A4 et A3 (administratif) ;
- Lot n°3 : Papiers et outils de classement (scolaires) ;
- Lot n°4 : Ecriture et correction, dessin et création (scolaires) ;
- Lot n°5 : Bureautique, multimédia et petits matériels (scolaires).

Le coût prévisionnel de cette dépense est estimé à 46 millions de francs CFP par an.

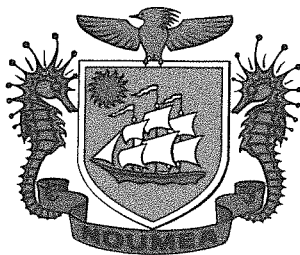
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres ouvert pour ces fournitures administratives et scolaires.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2022/547 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
08.06.2022	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
08.06.2022	Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 541
autorisant la signature d'un ou de marché(s) à bons de commande pour l'achat de fournitures
administratives et scolaires pour les années 2022 à 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019
portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/59 du 25 mai 2022,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité
entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marché(s) à bons de commande à intervenir avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour l'achat de fournitures administratives et scolaires pour les années 2022 à 2025. Le marché est conclu pour une durée initiale courant jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible deux fois pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les fournitures administratives pour les besoins des services de la ville de Nouméa et différents matériels de papeterie nécessaires aux écoles publiques primaires et maternelles de Nouméa, selon la répartition par lots suivante :

- Lot n°1 : Fournitures de bureau (administratif) ;
- Lot n°2 : Papiers multiusage double A4 et A3 (administratif) ;
- Lot n°3 : Papiers et outils de classement (scolaires) ;
- Lot n°4 : Ecriture et correction, dessin et création (scolaires) ;
- Lot n°5 : Bureautique, multimédia et petits matériels (scolaires).

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à quarante-six millions (46 000 000) de francs CFP par an.

La dépense est imputable aux budgets 2022, 2023, 2024 et 2025 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

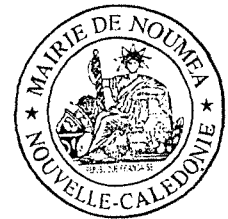
NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.A.J.M. (S.M.G.)	- 1
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ 20 JUIN 2022
et ~~ou~~ publié le
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché fournitures administratives et scolaires

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-541 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-541-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.2. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 20 millions de F.CFP et inférieur à 50 millions de F.CFP